

INSPECTION EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Art. 5 du décret 10 juin 1985 : L'autorité territoriale doit mettre en place une inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité pour veiller au contrôle de l'application effective de la réglementation



Les objectifs

Vérifier

. L'adéquation et l'application effective du règlement intérieur et des consignes

Réaliser

Des audits sur la prévention

 Des rapports
 et des observations
 éventuelles
 à l'autorité territoriale

Contrôler

. L'application de la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail . Les règles d'organisation de la prévention et relatives à la fonction publique territoriale

Proposer

. Toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels . Toutes mesures immédiates nécessaires en cas d'urgence



L'accompagnement du CDG 36

le Centre de Gestion de l'Indre met à votre disposition les services d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) vous apportant son expertise

Conseil

Collaboration

Contrôle réglementaire



Les tarifs 2024

Cet accompagnement est soumis à conventionnement entre la collectivité et le CDG 36

Nombre d'Agents	Jours sur site (sur 6 ans)	Tarif annuel
0-4	2.5	300 €
5_19	3.5	450 €
20-49	6	750 €
50-99	18	1800 €
100-349	34	2 800 €
350 et +	Sur devis 750€ par jour avec 30 jours minimum sur 6 ans	

Collectivités non affiliées : + 10%